

Isolation à 1€

L'explication avec AGB Rénovation



Rénovation de toitures
Isolation thermique intérieure et extérieure
Peinture et ravalement de façades
Rénovation intérieure sols et murs
Tous travaux d'accès difficiles en grandes hauteurs

www.agbrenovation37.fr



RIEN À AVANCER

Le harcèlement des plateformes téléphoniques décrédibilise le travail des artisans locaux qui font de l'isolation à 1 €. AGB Rénovation rappelle les règles qui régissent ce marché.

« Contrairement à ce que certaines personnes pensent, l'isolation à 1 € existe réellement. Nous le faisons tous les jours et ce n'est pas une arnaque ». Stéphane Navard, responsable de l'entreprise générale du bâtiment AGB Rénovation de Montlouis-sur-Loire, est agacé de voir son professionnalisme remis en cause. Alors que les premières amendes commencent à sanctionner le harcèlement téléphonique, le téléphone n'arrête toujours pas de sonner en dépit de la loi, ce qui fatigue les particuliers et les artisans qui ne demandent qu'à faire leur métier. Au lieu de cela, ils passent leur temps à se justifier et à montrer patte blanche alors que tout est fait dans les règles. Du coup, la peur et la suspicion sont là. Faute à des sociétés peu scrupuleuses qui harcèlent les gens et se font passer pour des artisans.



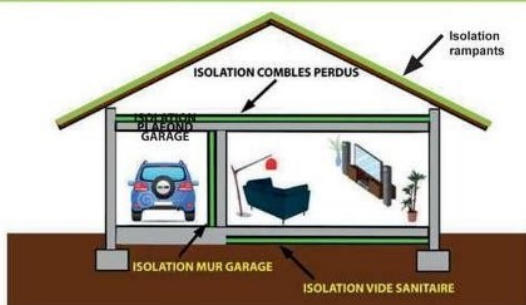
Pour tout renseignement, vous pouvez venir nous voir au
3 avenue Léonard-de-Vinci, Zone de Conneuil
37270 MONTLOUIS-SUR-LOIRE

Nouveauté 2020

Pour les propriétaires, avec ma Prime Renov', nous allons pouvoir vous accompagner (si éligible voir tableau) pour la constitution de votre dossier auprès de ma Prime Renov' et ANAH.



Pour les travaux d'isolation par l'extérieur et autre.



BAREME D'ÉLIGIBILITÉ

Nombre de personnes composant le foyer	Revenu fiscal
1	18 960
2	27 729
3	33 346
4	38 958
5	44 592
Par personne supplémentaire	+5 617

Éligibilité ma Prime Renov' et Isolation à 1€

Bouche à oreille

Contrairement à de nombreuses sociétés, AGB Rénovation ne fait aucun démarchage téléphonique. « Pas besoin de harceler les gens, le bouche à oreille est notre meilleure publicité, précise le gérant. Et nous avons mis en place un système de parrainage pour récompenser le bouche à oreille. » Et lorsqu'un particulier choisit de faire appel à l'entreprise les choses s'enchaînent naturellement : « Nous nous déplaçons gratuitement chez lui pour la visite préalable qui nous permet d'effectuer le métrage, de vérifier l'éligibilité du client (voir tableau).

Ensuite, nous établissons un devis avec un restant dû d'1 €. Vous signez le devis, arrêtons une date pour les travaux et montons tout le dossier (délai obligatoire de rétractation 14 jours). Le jour J nos équipes interviennent et le client paie 1 €. Ensuite, nous adressons le dossier à Synerciel qui le vérifie, le transmet à EDF et qui nous paie ensuite. Le client n'a aucune avance à faire », insiste Stéphane Navard. À signaler enfin que cette procédure est applicable aux combles, plafonds de sous-sol ou de garage, vide sanitaire, murs de garage si ces derniers sont accolés à une pièce chauffée, isolation de rampants. Dès à présent nous allons pouvoir vous aider à constituer votre dossier auprès de ma Prime Renov' entre autre pour l'isolation par l'extérieur.

Renseignements : AGB Rénovation
3 avenue Léonard de Vinci
Zone de Conneuil à Montlouis-sur-Loire
Tél. 02 47 53 64 51
www.agbrenovation37.fr
agb-renovation37@orange.fr

QUELQUES TÉMOIGNAGES DE CLIENTS D'AGB RÉNOVATION

PLAFOND DE SOUS-SOL ET SOUFFLAGE COMBLES

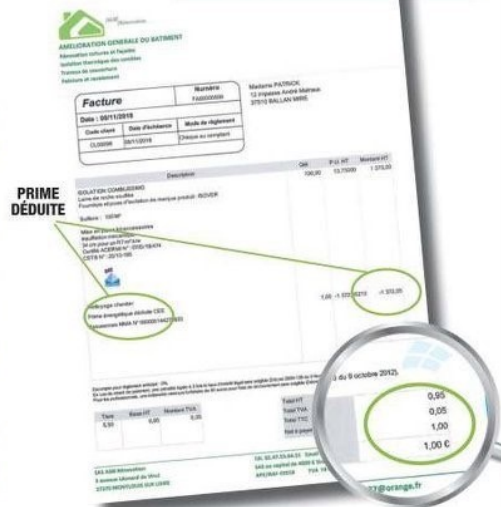
Mme Patricia G - La Ville-aux-Dames

J'ai reçu le conseiller Mehdi, suite à la proposition de mon voisin qui a pris le temps de m'expliquer ce qu'est l'isolation à 1€, car je n'étais pas informée du tout. Il m'a ramené le devis que j'ai montré à ma fille qui habite Monts, car elle me disait que c'était « de l'arnaque » et qu'il fallait trouver une entreprise sérieuse, ce que j'ai constaté avec AGB Rénovation. Devis signé, l'équipe de techniciens est venue 2 semaines après, constituée de 2 personnes et accompagnée du conseiller. Le chantier s'est terminé en

SOUFFLAGE COMBLES

Mme Claudine B - Cerelles

Très réticente à cause du démarchage téléphonique, je n'envisageais pas de le faire. Puis ma voisine Mme P. qui a fait faire l'isolation de ses combles et le sous-sol de sa maison par AGB Rénovation m'en a parlé en bien. J'ai donc pris rendez-vous auprès de Christophe qui est venu rapidement et m'a tout expliqué en détail. L'intervention a été sérieuse et efficace. Grâce au parrainage, j'ai contacté ma sœur et ma fille afin qu'elles prennent contact auprès d'AGB Rénovation.



Quelques questions à AGB Rénovation

Steven, Christophe, Mehdi et Aurélien, l'équipe de conseiller d'isolation à 1 € pour AGB Rénovation, ont accepté d'apporter quelques précisions quant à leurs prestations sur le terrain.

■ En ne payant que 1 €, les particuliers ne doivent-ils pas craindre qu'on leur pose de l'isolant bon marché ?

Non. La loi nous oblige à respecter certains critères de résistance thermique. Nous travaillons avec les deux leaders sur le marché de l'isolant, Isover et Rockwool. En plus, nous laissons à nos clients le choix des matériaux : laine de verre et pose par soufflage ou rouleau...

■ Les chantiers sont-ils contrôlés ?

Oui, dans le cadre du dispositif CEE et conformément à nos engagements auprès de notre partenaire EDF, des chantiers réalisés « isolation à 1 € » par AGB Rénovation se conforme aux visites des organismes de contrôle : Bureau Véritas, Dekra et Socotec pour attester de la conformité des travaux. Ne soyez donc pas étonné d'être sollicité par cette démarche obligatoire et aléatoire, mandatée par EDF s'impose à toutes les entreprises labellisées RGE « Reconnu garant de l'environnement ».

■ Les particuliers qui ne sont pas éligibles sont obligés de payer plein pot leur isolation ?

La plupart des gens ne le savent pas, mais même lorsqu'on dépasse le revenu fiscal de référence, on bénéficie d'une réduction de 50 % sur le chantier.

■ Faut-il être propriétaire de son logement pour bénéficier de l'isolation à 1 € ?

Non. Vous pouvez aussi être locataire.

■ Est-ce que le particulier doit constituer son dossier ?

Non, contrairement aux primes CEE pour l'isolation à 1€ de la grande distribution, les particuliers n'ont pas besoin de s'occuper du dossier ni d'avancer